

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

Un conseil municipal aura lieu en mairie le jeudi 5 mars 2026 à 19h15.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025

1 – Délibération pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique du bâtiment 8 place de l'église

Fin 2023, le projet de rénovation énergétique du bâtiment 8 place de l'église a été lancé. Ces travaux ont pour objectif de remplacer l'ensemble des portes et des fenêtres de l'auberge au rez-de-chaussée et des 4 appartements afin d'améliorer l'isolation thermique des logements.

Plusieurs entreprises de menuiserie ont été consultées et ont permis d'établir un budget prévisionnel pour cette opération à hauteur de 60 000 € HT.

En mars 2024, une délibération a été prise pour acter ce montant et faire une demande de subvention auprès du département et de la région.

La région a répondu en indiquant que ce type d'opération n'était pas éligible car la mairie perçoit des loyers.

Le département a également répondu en indiquant que seuls les travaux au rez-de-chaussée étaient éligibles et que les dossiers pour l'année 2024 étaient clos et que la demande ne pourrait être examinée qu'en 2025 lors de la session de juin ou de novembre.

En octobre 2024, la demande auprès du département a été déposée avec un montant revu à 51 200 € HT (28 250 € HT au RDC et 22 950 € HT pour l'étage).

En avril 2025, le département a indiqué que le dossier était complet et que seuls les travaux aux rez-de-chaussée pouvaient être éligibles.

En novembre 2025, le dossier a été instruit et le département a accordé une aide de 14 125 € (50% des travaux du RDC).

Décembre 2025, une nouvelle consultation d'entreprises a été lancée afin de réactualiser les devis qui dataient de 2023. Parmi, les trois devis réactualisés, la proposition de l'entreprise Pommier apparaît comme la plus intéressante tant au niveau technique qu'économique avec un montant de 44 654,58 € HT dont :

- 31 964,61 € HT soit 38 357,53 € TTC (TVA 20%) pour la partie Rez-de-chaussée
- 12 239,57 € HT soit 14 687,48 € TTC (TVA 20%) pour la partie Etage
- 450,40 € HT soit 495,44 € TTC (TVA 10%) pour les volets

2 – Délibération pour approbation du compte financier unique

Le compte financier unique 2025 s'établit ainsi

- Pour la section fonctionnement :
 - Dépenses : 831 982,55 €
 - Recettes : 852 025,59 €
 - Soit un excédent de + 20 043,04 €
- Pour la section investissement :
 - Dépenses : 578 016,03 €
 - Recettes : 589 066,44 €
 - Soit un excédent de + 11 050,41 €

3 - Délibération pour affectation du résultat du CFU

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement).

L'excédent 2025 du CFU de la section de fonctionnement est de 20 043,04 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 100 078,51 € soit au total un excédent cumulé de 120 121,55 €

B – Elections municipales 2026 :

Point sur l'organisation du 1^{er} tour du 15 mars 2026. Aucune liste de candidats n'a été déposée avant la date limite de dépôt en sous-préfecture fixée le 26/02/2026 dernier.

C – Informations diverses

Gumières, le 27/02/2026

Le Maire

